
Conditions

BELFOR ALL-Affiliation

1. But de l'affiliation comme membre

En cas de dommages dus au feu, de dégâts d'eau, de dommages naturels ou tout autre cas de sinistre survenant chez le membre BELFOR ALL et qui exigent des mesures relevant du domaine de compétence de BELFOR (Suisse) SA et de ses prestations 360° Full Service, le membre BELFOR ALL déclare son intention d'acquiescer les prestations concernées auprès de BELFOR (Suisse) SA.

Les prestations suivantes peuvent par principe être fournies:

- a) **Mesures immédiates:** Sécurisation, arrêt, stabilisation, conseil, documentation et communication
- b) **Assainissement:** Démontage et remontage, nettoyage, entretien, décontamination, démantèlement
- c) **Rénovation:** Planification, exécution, direction du chantier

Les informations nécessaires à une intervention rapide doivent être communiquées au préalable à BELFOR (Suisse) SA, mises à jour 1-2 fois par année ainsi qu'à coordonner avec BELFOR (Suisse) SA. (Connexion du compte ou par un collaborateur BELFOR responsable)

2. Einsatzbedingungen und Vorgehensweise

En cas de sinistre et d'éventuel accord contractuel entre BELFOR (Suisse) SA et le membre BELFOR ALL allant au-delà de la présente affiliation, les conditions suivantes peuvent faire l'objet de l'accord contractuel:

- BELFOR (Suisse) SA prend des mesures conformément à la demande du membre BELFOR ALL, en conformité avec les conditions générales de vente et la liste des prix valable le jour de l'intervention de BELFOR (Suisse) SA (Les CGV sont consultables sur le site internet de BELFOR (Suisse) AG et la liste des prix est remise sur demande en cas de sinistre).
- BELFOR (Suisse) SA obtient accès au lieu de survenance du dommage, accompagnée de représentants du membre BELFOR ALL.
- BELFOR (Suisse) SA prélève des échantillons afin d'évaluer l'étendue de la contamination d'équipements et d'installations.
- BELFOR (Suisse) SA prend des mesures d'urgence susceptibles de diminuer les dégâts.
- BELFOR (Suisse) SA estime l'étendue des travaux d'assainissement en fonction de l'ampleur des dommages, des contaminations et des priorités fixées par le membre BELFOR ALL.

- La décision concernant l'étendue des travaux d'assainissement à exécuter est prise par le membre BELFOR ALL et l'assurance compétente. Le membre BELFOR ALL et/ou l'assurance peuvent mandater un expert neutre.
- BELFOR (Suisse) SA exécute les travaux d'assainissement. BELFOR (Suisse) SA se réserve toutefois le droit de refuser des mesures pour des raisons en liaison avec le financement des prestations. C'est-à-dire si le financement des travaux d'assainissement ou d'autres prestations de BELFOR (Suisse) SA ne devait pas être garanti par l'assurance et/ou le membre BELFOR ALL, BELFOR (Suisse) SA se réserve le droit ne pas effectuer les travaux; ceci jusqu'à la clarification du financement. Un paiement d'avance ou un acompte peut être exigé par BELFOR (Suisse) SA avant le début des travaux. Les mesures initiales et immédiates sont exclues et ces coûts potentiels seront discutés et définis en commun au préalable.
- BELFOR (Suisse) SA tente de préserver les vies humaines, les biens matériels, les données et les emplois grâce à un ensemble de mesures de protection incendie moderne et haut de gamme. BELFOR (Suisse) SA possède en outre une longue expérience dans le domaine de la séparation, de l'évacuation et de l'élimination des polluants, complétée par une gestion professionnelle et dans les règles de l'art de ceux-ci.
- Après un incendie ou un dégât d'eau, BELFOR (Suisse) SA remet en état les bâtiments et les inventaires et s'occupe de l'organisation et de la direction de chantier aussi lors de travaux de transformation. Spécialiste expérimenté de l'assèchement de bâtiment, BELFOR (Suisse) SA enquête sur chaque dégât d'eau et le traite à l'aide de méthodes ultramodernes.

3. Confidentialité

Toutes les informations en liaison avec le membre BELFOR ALL ou ses clients parvenant à la connaissance des responsables de BELFOR (Suisse) AG restent strictement confidentielles.

4. Autres points

Cette affiliation comme membre est valable à partir de l'activation des données de connexion et/ou la signature de la déclaration d'intention jusqu'à la révocation écrite par le membre BELFOR ALL ou par BELFOR (Suisse) SA.

Un certificat d'affiliation BELFOR ALL est disponible en ligne sous l'option de menu BELFOR ALL-Affiliation après la première connexion.

Cette affiliation comme membre BELFOR ALL n'entraîne aucune obligation contractuelle sous quelque forme que ce soit pour BELFOR (Suisse) SA ou pour le membre BELFOR ALL.

Politique de confidentialité BELFOR – Par la présente, nous vous renvoyons à la politique de confidentialité détaillée sur notre site Internet BELFOR www.belfor.ch.